

Devenez jeune propriétaire et restez serein en combinant les 6 avantages* de votre **Prêt Jeunes** !

◆ Construction

Vous ne payez rien (sauf les assurances) durant la construction de votre logement.

◆ Différé d'amortissement

Vous avez la possibilité de différer le remboursement des quatre premières mensualités de votre prêt.

◆ Régularité

Votre mensualité s'adapte aux remboursements de vos autres prêts, vous avez ainsi la garantie de conserver un budget équilibré.

◆ Flexibilité

En fonction de l'évolution de vos revenus, vous pouvez modifier vos mensualités.

◆ Report

Vous pouvez reporter de une à trois mensualités consécutives par an, dans la limite de six mensualités au cours de la vie de votre prêt.

◆ Revente

Vous financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

* Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.

Crédit Immobilier de France,
l'expérience qui donne vie à vos projets.

Depuis 1908, plus de deux millions de personnes nous ont fait confiance pour financer leur accession à la propriété.

Acteur reconnu depuis longtemps sur le marché immobilier local, partenaire privilégié de l'État pour la distribution des prêts réglementés, le Crédit Immobilier de France est le spécialiste qui sait trouver une réponse personnalisée pour satisfaire chacun de ses clients.

> Votre contact

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.

CIFCJEUDE_12_04
* BON ANGLE - R.C. Pontaise B 329 254 874



Prêt Jeunes

Le financement de votre premier projet immobilier pour bien démarrer dans la vie !



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Jeunes, un prêt qui s'adapte à l'évolution de votre vie!

Être jeune et propriétaire c'est possible. Vous pouvez acheter aujourd'hui et revendre dans quelques années en toute liberté.

Aujourd'hui...

- ◆ Vous pouvez emprunter sur des durées allant jusqu'à 30 ans et choisir une mensualité parfaitement ajustée à votre budget ou bénéficier d'un financement plus important.
- ◆ Vous sécurisez vos mensualités dès le démarrage de votre prêt en bénéficiant d'un taux fixe sur une durée définie à l'avance.
- ◆ Vous emménagez sereinement en différant les quatre premières mensualités* de votre prêt.

Empruntez, vivez!

...Et demain ?

- ◆ Vos revenus augmentent: vous pouvez faire évoluer vos mensualités ou effectuer des remboursements anticipés partiels sans indemnité.*
- ◆ La famille s'agrandit, votre situation professionnelle évolue: vous avez la possibilité de revendre pour acheter plus grand et rembourser intégralement votre prêt sans indemnité.*

À tout moment !

- ◆ Vous devez faire face à un imprévu, l'option report vous permet de différer le remboursement d'une ou de plusieurs mensualités* de votre prêt.

*Sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt. et sous réserve de l'accord du prêteur.

Exemple non contractuel: au 01/10/04 pour un prêt Jeunes de 100 000 € sur une durée initiale de 15 ans au TEG annuel de 4,84 % (assurance D-PTIA-ITT incluse, hors frais de dossier et de notaire), le coût total de votre crédit est de 39 446 €.

Le prêt **Jeunes** en détail

> Votre projet

Vous souhaitez acquérir une résidence principale, secondaire, à caractère locatif, acheter un terrain et construire, ou faire des travaux.

> Montant et durée de votre prêt

8 000 € minimum (21 500 € pour les travaux) sur des durées initiales d'amortissement de 10 à 30 ans.

> Taux du prêt

Après une période de 3, 5, 7 ou 10 ans à taux fixe, le prêt passe à taux révisable indexé sur l'Euribor 12 mois et le taux est révisé annuellement.

> Révision de taux

À chaque révision de taux, la mensualité est recalculée, la durée reste fixe.

> Passage à taux fixe

Vous avez la possibilité de passer de façon irréversible à taux fixe, selon les modalités indiquées au contrat.